

L'annexe aux comptes 2024

Base légale de l'annexe aux comptes de la commune de Bois-d'Amont se fonde sur la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 LFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) ainsi que l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2012 OFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) et le règlement d'exécution des finances REFin adopté par l'Assemblée communale du 22 mars 2021.

L'annexe aux comptes annuels est composée des éléments suivants (art. 18 LFCo) :

a) REFin art. 3 – Limitation d'activation des investissements (art. 42 LFCo , art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 25'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

b) Les règles et principes régissant la présentation des comptes

1. Loi sur les finances communales LFCo
2. Ordonnance sur les finances communales OFCo
3. Règlement d'exécution des finances REFin
4. Manuel de comptabilité publique MCH2 ainsi que les directives de comptabilité remises par le Service des communes du canton de Fribourg

La présentation des comptes doit refléter une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, ces immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur vénale (coût de remplacement) lors de la clôture des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si un actif du PF a subi une perte durable de valeur, il faut l'amortir.

Les ducroires sur les débiteurs doivent être estimés selon des règles déterminées. Comme la comptabilité doit refléter la réalité économique (true in fair View), dès l'exercice 2023 nous estimons le risque en prenant en compte les montants encore ouverts après 180 jours.

Chaque modification de ces règles doit être justifiée. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux doivent être définis par la commune.

En cas de dérogation à ces règles/modification dans la méthode, celles-ci doivent être expliquées et motivées.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, le coût de remplacement est utilisé pour valoriser le bien au bilan.

Les amortissements de biens du PA s'effectuent selon la directive 04 du Service des communes du canton de Fribourg.

Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. Il est effectué selon les durées définies de la catégorie d'immobilisation du PA.

Si une perte de valeur est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan doit être rectifiée (amortissements non planifiés) et justifiée par des pièces probantes.

Les préfinancements propres pour des biens du PA doivent être prévus au budget de fonctionnement et s'il y a lieu des crédits budgétaires supplémentaires doivent être votés avant le 31 décembre de l'année concernée par la comptabilisation.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes doivent figurer dans un tableau spécifique ci-après (lettre c).

Le mouvement sur le capital propre doit être mentionné dans le tableau spécifique ci-après (lettre c).

Charges et revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des dernières statistiques du canton de Fribourg en tenant compte des départs et arrivés des contribuables.

Ces revenus fiscaux doivent être régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

c) Etat du capital propre (art. 18 al. 1 let. c LFCo)

Tableau permettant de voir les différents éléments composant le capital propre et de leurs variations.

L'excédent de revenus ou de charges ressortant du compte de résultats doit correspondre à la variation totale du capital propre (soit la nature 29).

Les principales variations du capital propre sont dues à (voir annexe A)

d) Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCo)

	Aucune Provision pour l'exercice 2024
Solde au 01.01.2024	CHF 0.00
Constitution	CHF 0.00
Utilisation	CHF 0.00
Dissolution	CHF 0.00
Situation au 31.12.2024	CHF 0.00

Actuellement aucune provision n'a été constituée pour l'exercice comptable 2024. Les nouvelles réglementations ne nous permettent plus de provisionner des montants .

e) Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe B. Tableau des participations

f) Tableau des garanties et cautionnements (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe C – Engagements hors bilan 2024

g) Tableau des immobilisations et des placements de capitaux (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

Voir annexe D – Tableau des immobilisations

h) Les indications supplémentaires (art. 18 al. 1 let. g LFCo)

- A. L'état de la fortune
- B. L'état des revenus
- C. Les engagements
- D. Les risques financiers

A) L'état de la fortune

29001.00 Financement spécial				
Approvisionnement en eau (MV)	CHF	736 854.86		4.66 %
29001.01 Financement spécial				
Approvisionnement en eau (EC)	CHF	156 244.02		0.99 %

29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées (MV)	CHF	3 760 901.49	23.80 %
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées (EC)	CHF	1 555 598.72	9.85 %
29003.01	Financement spécial Gestion des déchets	CHF	22 690.84	0.14 %
29100.08	Fonds forestiers	CHF	208 512.99	1.32 %
29300.00	Préfinancement Complexe communal (chauffage)	CHF	507 000.00	3.21 %
29500.00	Patrimoine administratif, autres	CHF	2 007 486.00	12.71 %
29501.00	Approvisionnement en eau	CHF	0.00	0.00 %
29502.00	Traitement des eaux usées	CHF	0.00	0.00 %
29503.00	Gestion des déchets	CHF	0.00	0.00 %
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	CHF	6 788 383.59	42.96 %
29900.00	Résultat de l'exercice	CHF	<u>56 627.92</u>	<u>0.36 %</u>
	Total de la fortune / capital propre	CHF	15 800 300.43	100.00 %

B) L'état des revenus

4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	CHF	5 288 378.94	47.27 %
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	CHF	369 759.25	3.30 %
4002	Impôts à la source, personnes physiques	CHF	73 487.82	0.66 %
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	CHF	213 772.90	1.91 %
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	CHF	21 299.45	0.19 %
4021	Impôts fonciers	CHF	499 054.70	4.46 %
4022	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values	CHF	100 730.40	0.90 %
4023	Droits de mutation et de timbre	CHF	237 856.70	2.13 %
4024	Impôts sur les successions et les donations	CHF	55 170.90	0.49 %
4025	Impôts sur les appareils et distributeurs	CHF	200.00	0.00 %
4029	Encaissement de créances fiscales amorties	CHF	0.00	0.00 %
4033	Taxes sur les chiens	CHF	16 200.00	0.14 %

4120	Revenus de concessions	CHF	0.00	0.00 %
4200	Taxes d'exemption	CHF	54 744.65	0.49 %
4210	Emoluments administratifs	CHF	30 530.37	0.27 %
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	CHF	937 265.05	8.38 %
4250	Recettes sur ventes	CHF	5 671.11	0.05 %
4260	Remboursements de tiers	CHF	325 801.23	2.91 %
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	CHF	26 510.95	0.24 %
4390	Autres revenus	CHF	11 179.25	0.10 %
4400	Intérêts des disponibilités	CHF	1 253.98	0.01 %
4401	Intérêts des créances et comptes courants	CHF	22 342.65	0.20 %
4402	Intérêts des placements financiers à court terme	CHF	119 050.48	1.06 %
4440	Adaptation des titres aux valeurs marchandes	CHF	0.00	0.00 %
4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	CHF	484 696.55	4.33 %
4472	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	CHF	82 595.00	0.74 %
4501	Prélèvements sur les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	CHF	0.00	0.00 %
4502	Prélèvements sur les legs et fondations comme capitaux de tiers	CHF	5 911.25	0.05 %
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	CHF	96 741.08	0.86 %
4511	Prélèvements sur les fonds enregistrés Comme capitaux propres	CHF	18 348.00	0.16 %
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	CHF	164 484.20	1.47 %
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	CHF	46 397.70	0.41 %
4612	Dédommagements des communes et des syndicats de communes	CHF	712 771.27	6.38 %
4621	Péréquation financière intercommunale instruments des besoins	CHF	129 924.00	1.16 %
4622	Péréquation financière intercommunale instruments des ressources	CHF	503 036.00	4.50 %
4630	Subventions de la Confédération instruments des ressources	CHF	5 913.60	0.05 %
4631	Subventions des cantons et des concordats	CHF	11 905.70	0.11 %

4634	Subventions des entreprises publiques	CHF	0.00	0.00 %
4660	Amortissement planifié des subventions d'investissements portées au passif	CHF	119 692.50	1.07 %
4661	Amortissement non planifié des subventions d'investissements portées au passif	CHF	0.00	0.00 %
4699	Redistributions	CHF	700.75	0.01 %
4830	Revenus divers extraordinaires	CHF	0.00	0.00 %
4895	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine admin.	CHF	334 581.00	3.00 %
4900	Imputations internes pour approvisionnement en matériel et marchandises	CHF	1 313.00	0.01 %
4910	Imputations internes pour prestations de services	CHF	12 456.40	0.11 %
4920	Imputations internes pour fermage, loyers, frais d'utilisation	CHF	47 000.00	0.42 %
Total des revenus		CHF	11 188 728.78	100.00 %

C) Les engagements hors bilan 2024

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	CHF	624 269.30
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français	CHF	1 060 878.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz	CHF	0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF	0.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerera	CHF	445 403.46
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF	1 118 637.00

D) Gestion des risques financiers

Le Conseil communal avec la collaboration du service des finances sont responsables des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités la commune peut être exposée à des risques financiers :

1. Le risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tier) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où

- Ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses ;

- Ses créances fiscales sont gérées par la commune qui s'occupe du service contentieux. Par ailleurs, en fonctions des provisions comptabilisées, le risque de pertes devrait être couvert ;
- Ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier.

2. Le risque de liquidités

Le risque de liquidités survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune facture des acomptes d'impôts dans le courant du mois mai pour l'année en cours. Ces acomptes sont calculés sur la base des dernières taxations fiscales reçues. Ces derniers représentent la grande part du budget (env. 50 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La commune a recours à des emprunts de moyen/long terme pour financer ses investissements. Dans le cadre des obligations de remboursements contractuels liés à ces derniers, la commune pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour couvrir ce risque, la commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

3. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'encourt une commune ayant une créance ou une dette à taux fixe ou variable face à l'évolution des taux entre la date de l'engagement et la date du règlement de la créance ou de la dette.

Au niveau de ses passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposé au risque de taux d'intérêts dans la mesure où :

- sa dette est contractée en taux fixes
- actuellement les taux sont faibles et sur une durée de 10 ans et plus

La politique de la commune est d'adapter les échéances de sa dette aux objectifs poursuivis.

4. Le risque de change

Il s'agit du risque qui pèse sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation future du taux de change.

La commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées, voire nulle.

i) Les indicateurs financiers (art. 18 al. 1 let. h LFCo)

Le MCH2 prévoit l'obligation de calculer 8 ratios. La liste des indicateurs obligatoires figure dans la LFCo (art. 23 LFCo) et la définition de ceux-ci figure dans la l'OFCo (art. 18 OFCo).

Les indicateurs informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes. Il y a 3 ratios de première priorité et 5 indicateurs financiers de deuxième priorité.

Les indicateurs financiers sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels et sont définis comme il suit :

Les 3 ratios de première priorité

a) Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Valeurs indicatives < 100 % bon
100 - 150 % suffisant
> 150 % mauvais

b) Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements.

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets.

Valeurs indicatives A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Cet indicateur varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Haute conjoncture : > 100 %
Cas normal : 80 – 100 %
Récession : 50 – 80 %

c) Part de charges d'intérêts

La part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus.

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Valeurs indicatives 0 - 4 % bon
4 - 9 % suffisant
> 9 % mauvais

Les 5 ratios de deuxième priorité

d) Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute.

Cet indicateur est exprimée en pourcent et mesure la part des revenus nécessaire à l'amortissement intégrale de la dette brute ; elle renseigne sur l'importance de l'endettement.

Valeurs indicatives < 50 % très bon
50 – 100 % bon
100 – 150 % moyen
150 - 200 % mauvais
> 200 % critique

e) Proportion des investissements

La proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net.

Les investissements bruts sont exprimés en pourcent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la commune.

Valeurs indicatives < 10 % effort d'investissement faible
10 – 20 % effort d'investissement moyen
20 – 30 % effort d'investissement élevé
> 30 % effort d'investissement très élevé

f) Part du service de la dette

La part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus.

La quotité du service de la dette (charges financières relatives aux intérêts et aux amortissements) détermine la part des charges financières induites par le service de la dette pesant sur le budget ou les comptes. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Valeurs indicatives < 5 % charge faible
5 – 15 % charge acceptable
> 15 % charge forte

g) Dette nette en francs par habitant

La dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net.

L'endettement net par habitant est une donnée souvent utilisée pour apprécier l'endettement et permet de comparer les communes disposant d'une capacité financière similaire. La pertinence de cet indicateur dépend toutefois de l'évaluation correcte du patrimoine financier.

Valeurs indicatives < 0 CHF patrimoine net

- 0 – 1000 CHF endettement faible
- 1001 – 2500 CHF endettement moyen
- 2501 - 5000 CHF endettement important
- > 5000 CHF endettement très important

h) Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Il indique quelle proportion de ses revenus la commune peut utiliser pour financer ses investissements.

- Valeurs indicatives**
- > 20 % bon
 - 10 – 20 % moyen
 - < 10 % mauvais

Indicateurs financiers et limite de l'endettement

Des valeurs seuils des indicateurs concernant l'endettement sont définies et une commune ayant dépassé ces limites doit démontrer les mesures afin de rétablir la situation dans un délai de cinq ans (art. 22 LFCo).

L'ordonnance sur les finances communales précise que lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 % (art. 19 al. 1 OFCo).

Le contenu des différents éléments de l'annexe est précisé par le Conseil d'Etat.

Les indicateurs sont calculés de telle manière qu'ils permettent une comparaison effective entre toutes les collectivités de même niveau.

Les formules pour le calcul des indicateurs financiers ainsi que leurs valeurs de référence permettant leur appréciation sont précisées par les directives du Service des communes

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2024	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2024
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5 963 484.58	365 546.43	96 741.08	6 232 289.93
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	226 860.99		18 348.00	208 512.99
2930	Préfinancements	507 000.00			507 000.00
2950	Réserve liée au retraitement (passage MCH2)	2 342 067.00		334 581.00	2 007 486.00
2960	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0.00			0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00			0.00
2990	Résultat annuel	0.00	864 837.92		864 837.92
2999	Résultats cumulés des années précédentes	6 597 745.30	190 638.29		6 788 383.59
29	Total		1 421 022.64	449 670.08	16 608 510.43

Annexe aux comptes annuels : point G

Nom d l'entité ou de l'organisation	SAIDEF SA
Adresse NPA / Localité	Route de Châtillon 70 1725 Posieux
Forme juridique de l'entité ou de l'organisation	Société anonyme
Siège	Hauterive (FR)
Capital-actions, actions	Le capital-actions est fixé à CHF 27'000'000.- divisé en 675'000 actions nominales de CHF 40.-, libérées entièrement.
Activités, tâches publiques accomplies	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets
Part de la commune de Bois-d'Amont	1806 actions nominales de CHF 40.- soit une participation de CHF 72'240.-.



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33
commune@bois-damont.ch

Arconciel, le 2 avril 2024

ENGAGEMENTS HORS BILAN 2024

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (Réseau Santé de la Sarine)	CHF	624 269.30
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	CHF	1 060 878.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont et Ferpicloz	CHF	0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF	0.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslera	CHF	445 403.46
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF	1 118 637.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT F
Commune de Bois-d'Amont

Tableau des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (140)

Exercice :

2024

		140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
		1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409	
		Terrains non bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des eaux	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Immobilisations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*	
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	211 738,00	6 552 919,65	103 797,85	4 176 290,62	1 785 367,75	150 001,00	554 015,25	3 095 529,36	144 181,00
	(+) Augmentation	en 2024	193 241,44				34 766,15		50 785,71	1 410 903,79	67 188,40
	(-) Diminution	en 2024								-345 981,70	
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2024									
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	211 738,00	6 746 161,09	103 797,85	4 176 290,62	1 782 133,90	150 001,00	604 800,96	4 160 451,45	211 369,40
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	01.01.2024		-2 114 537,30	-40 516,60	-682 343,45	-10 382 092,70		-258 619,55	0,00	-57 672,40
	(-) Amortissements planifiés	en 2024		174 228,15	4 023,00	68 115,70	531 502,45		35 121,30		14 418,10
	(+) Amortissements non planifiés	en 2024		-46 490,64							
	(+) Corrections de valeur	en 2024									
	Etat au	31.12.2024		0,00	-2 335 256,09	-44 539,60	-750 459,15	-10 948 361,30		-293 740,85	0,00
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	211 738,00	4 410 905,00	59 258,25	3 425 831,47	6 871 772,60	150 001,00	311 060,11	4 160 451,45	139 278,90
	dont celle des installations de leasing	31.12.2024									
	Valeur d'assurance	31.12.2024		400 000,00			35 022 700,00				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Commune de Bois-d'Amont

Tableau des immobilisations - Autres patrimoine administratif (142 à 146)

Exercice :

2024

	142 Immobilisations incorporelles				
	1420	1421	1427	1429	1454
	Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisation incorporelles	Participation aux entreprises publiques
				697 264.15	72 240.00
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation				
	(+) Augmentation				
	en 2024				
	(-) Diminution				
	en 2024				
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)				
	en 2024				
	valeur de l'immobilisation	0.00	0.00	697 264.15	72 240.00
	Etat au	01.01.2024		-555 217.75	
Amortissements ordinaires cumulés	(-) Amortissements planifiés	en 2024		36 381.80	
	(+) Amortissements non planifiés	en 2024			
	(-) Corrections de valeur	en 2024			
	Etat au	31.12.2024	0.00	-591 599.55	0.00
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	0.00	105 664.60	72 240.00
	dont celle des installations de leasing	31.12.2024			
	Valeur d'assurance	31.12.2024			

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	16 651 070.89
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2 130 550.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 948 813.93
Patrimoine financier	-	10	12 533 169.94
= Dette nette			3 299 637.78
Revenus fiscaux		40	6 875 911.06
TAUX D'ENDETTEMENT NET			47.99%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			56 627.92
Amortissement du PA	+	33	945 047.29
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	367 501.91
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	121 000.33
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	119 692.50
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	334 581.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			793 903.29
Immobilisations corporelles		50	1 410 903.79
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			1 410 903.79
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	325 293.20
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			325 293.20
Investissements bruts			1 410 903.79
Recettes d'investissement	-		325 293.20
= Investissements nets			1 085 610.59
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			73%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	58 847.40
Revenus des intérêts	-	440	142 647.11
= Charges d'intérêts net			-83 799.71
Revenus fiscaux		40	6 875 911.06
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 354 012.41
Revenus divers	+	43	37 690.20
Revenus financiers	+	44	709 938.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	121 000.33
Revenus de transfert	+	46	1 694 825.72
Revenus extraordinaires	+	48	334 581.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 581.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 581.00
= Revenus courants			11 127 959.38
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			-1%

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	5 672 095.47
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2 130 550.76
Engagements financiers à court terme	+	201	616 372.00
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	9 354 983.53
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 948 813.93
= Dette brute			14 825 187.83
Revenus fiscaux		40	6 875 911.06
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 354 012.41
Revenus divers	+	43	37 690.20
Revenus financiers	+	44	709 938.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	121 000.33
Revenus de transfert	+	46	1 694 825.72
Revenus extraordinaires	+	48	334 581.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 581.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 581.00
= Revenus courants			11 127 959.38
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			133%
(Dette brute / revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	1 410 903.79
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			1 410 903.79
Charges de personnel		30	1 567 248.96
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	2 122 846.84
Réévaluations sur créances	-	3180	183 650.00
Charges financières	+	34	123 279.20
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	5 944 353.76
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			9 574 078.76
Dépenses courantes			9 574 078.76
Investissements bruts	+		1 410 903.79
Dépenses totales			10 984 982.55

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

13%

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	58 847.40
Revenus des intérêts	-	440	142 647.11
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	945 047.29
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	119 692.50
= Service de la dette			741 555.08
Revenus fiscaux		40	6 875 911.06
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 354 012.41
Revenus divers	+	43	37 690.20
Revenus financiers	+	44	709 938.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	121 000.33
Revenus de transfert	+	46	1 694 825.72
Revenus extraordinaires	+	48	334 581.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 581.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 581.00
= Revenus courants			11 127 959.38

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

7%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	16 651 070.89
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2 130 550.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 948 813.93
Patrimoine financier	-	10	12 533 169.94
= Dette nette			3 299 637.78

Population résidente permanente

2 381.00

DETTE NETTE PAR HABITANT

1385.820

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			56 627.92
Amortissement du PA	+	33	945 047.29
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	367 501.91
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	121 000.33
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	119 692.50
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	334 581.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			793 903.29
Revenus fiscaux		40	6 875 911.06
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 354 012.41
Revenus divers	+	43	37 690.20
Revenus financiers	+	44	709 938.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	121 000.33
Revenus de transfert	+	46	1 694 825.72
Revenus extraordinaires	+	48	334 581.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 581.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 581.00
= Revenus courants			11 127 959.38
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			7%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTLEMENT NET	47.99%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	73%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	133%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	13%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	1385.820151
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%

COMMUNE DE BOIS D'AMONT
Tableau des flux de trésorerie 2024

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	Résultat annuel	56 627.92
33	Amortissement du patrimoine administratif	945 047.29
35	Attributions aux financements spéciaux	367 501.91
444	Rectification immobilisation PF	0.00
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-121 000.33
466	Amortissements des subventions des investissements	-119 692.50
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-334 581.00
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-469 540.28
102	Augmentation (-) / Diminution (+) des placements financiers à CT	-1 000 000.00
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	-5 267 668.30
107	Augmentation (-) / Diminution (+) placements financiers	15 000.00
109	Augmentation (-) / Diminution (+) placements financiers spéciaux et fonc	-392 647.84
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	5 443 001.31
201	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements financiers à CT	500 000.00
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	126 296.77
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00
209	Augmentation (+) / Diminution (-) engagement financements spéciaux	5 911.25
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-245 743.80
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
	590 Recettes d'investissement du PA	325 293.20
	690 Dépenses d'investissement du PA	-1 410 903.79
	Dépenses d'investissement du PF	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 085 610.59
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	2064 Variation des emprunts (+ augmentation / - diminution)	-616 372.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-616 372.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		-1 947 726.39
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
	100 Solde au 01.01.2024	3 730 510.85
	100 Solde au 31.12.2024	1 782 784.46
Variation des liquidités		-1 947 726.39

0.00